

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

Numéro 9 - Novembre-Décembre 2017

LOGEMENT, MOBILITÉ ET AGRICULTURE : LE PLR AGIT

Genève et son territoire

ÉDITO

Prêts pour les élections !

DOSSIER

Développer en préservant la qualité de vie

CPEG

Un nouveau plan de sauvetage

MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS

AGENDA

Janvier

6 janvier 2018	Couronne des rois du PLR Plan-les-Ouates Dès 10h à la Place des Aviateurs
9 janvier 2018	Apéritif de début d'année du PLR Versoix Dès 19h à la Maison du Charron
13 janvier 2018	Traditionnel vin chaud du PLR Carouge Dès 10h sur la place du Marché Café/croissants du PLR Troinex et du PLR Veyrier Dès 10h à la salle communale de Troinex
18 janvier 2018	Apéritif des vœux aux Halles de l'Ile Détails sur plr-ge.ch!
19 janvier 2018	Raclette du PLR Lancy Dès 19h à la Ferme Marignac
20 janvier 2018	Fondue du PLR Plan-les-Ouates Dès 18h à la patinoire



SOMMAIRE

Novembre-Décembre 2017

P. 3 **ÉDITO** *Prêts pour les élections!*

P. 4-19 *Dossier: Développer en préservant la qualité de vie*

- De l'aménagement du territoire au logement, les députés PLR ont imprimé le tempo!
- Se déplacer à Genève: un défi quotidien
- Voulons-nous conserver une agriculture à Genève?
- Quelle agriculture voulons-nous?

P. 20-23 **GENÈVE** *CPEG: un nouveau plan de sauvetage*

P. 28-29 **PLR GENÈVE** *Le PLR, fer de lance de la «Genève internationale»*

P. 30-33 **ACTUALITÉ COMMUNALE** *- La prévoyance-temporelle: une solution d'avenir
- Budget municipal 2018: un excédent en trompe-l'œil*

P. 36-37 **ASSOCIATION** *Une plateforme au service des aînés*

P. 38-41 **OPINIONS** *L'audace de la liberté, pour maintenir une Suisse ouverte et souveraine*

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Par Alexandre de Senarclens, président

PRÊTS POUR LES ÉLECTIONS!

Cette année est celle du lancement de notre campagne pour les élections cantonales de 2018. En septembre dernier, notre assemblée des délégués validait la liste pour le Grand Conseil. Constituée de 80 candidats compétents, avec des profils aussi différents que complémentaires, le parti souhaite proposer aux Genevoises et aux Genevois un choix de qualité. Fort de 24 députés aujourd'hui au Parlement, le PLR a pour objectif ambitieux de dépasser le chiffre de 30 députés lors de la prochaine législature! Autre objectif : reconquérir un troisième siège au Conseil d'Etat en plaçant tous nos candidats : Pierre Maudet, Nathalie Fontanet et moi-même.

Durant cette année, nos commissions thématiques ont travaillé d'arrache-pied afin de fournir un programme solide sur lequel tous nos candidats pourront s'appuyer. Particulièrement dans le domaine de la santé, assurément l'un des dossiers brûlants de cette campagne, la sécurité et l'éducation.

Bien sûr l'emploi et le logement restent des priorités pour le PLR. Il continuera de défendre tant à Genève qu'à Berne les conditions cadres nécessaires au développement de notre économie et à la création d'emplois. Un développement qui passe inéluctablement par la mise en œuvre du projet fiscal PF 17 qui, nous

l'espérons, entrera en vigueur au début de l'année 2019. Enfin, concernant le logement (voir l'article p. 7), le PLR continuera à se battre, notamment, pour favoriser l'accès à la propriété.

Vous l'avez compris, notre parti est en ordre de bataille pour mener cette campagne 2018.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année et me réjouis de vous retrouver pour notre traditionnel apéritif des vœux, qui aura lieu le 18 janvier aux Halles de l'Ile.

RÉDACTION:

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR *Les Libéraux-Radicaux* Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE:
PLR Genève

ABONNEMENT:

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF:

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch



CRÉATION ET RÉALISATION:
UNE (une.ch)

MARKETING & PUBLICITÉ:

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION:

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE:
UNE (une.ch)



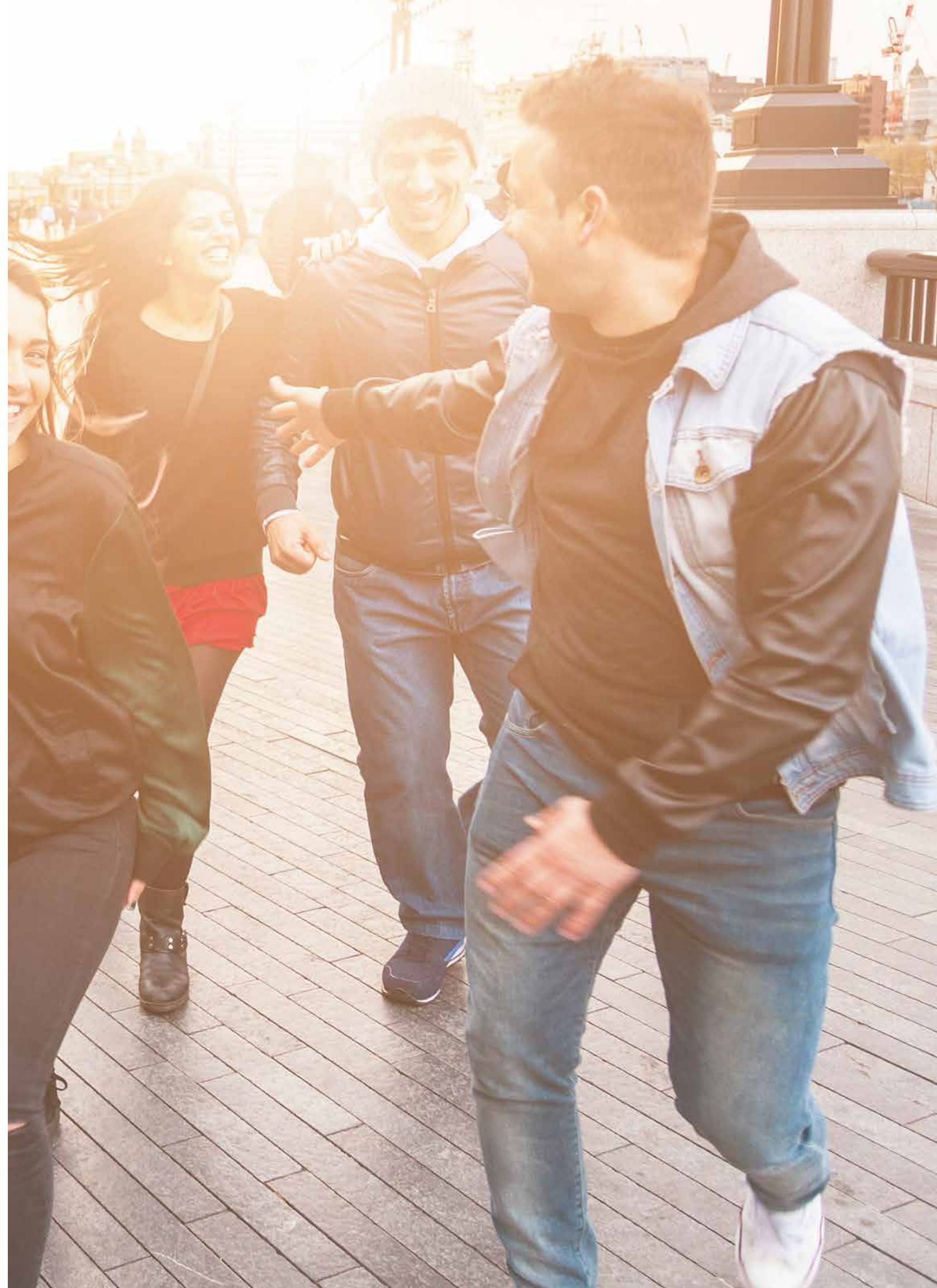
DÉVELOPPER EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DE VIE

Genève a la chance de posséder une économie particulièrement dynamique, qui s'accompagne d'une forte croissance démographique. Vu l'exiguïté du territoire cantonal, ce développement doit être accompagné afin de garantir la qualité du cadre de vie et préserver des conditions cadres attractives. L'aménagement du territoire est donc un enjeu majeur dans notre canton.

En matière de logements, Genève vit une pénurie depuis de nombreuses années. Nombreux jeunes ont dû se résoudre à vivre dans le canton de Vaud ou en France au moment de quitter le domicile familial. Le PLR est en première ligne dans le combat pour construire des logements. Nathalie Fontanet, cheffe de groupe des députés PLR, confirme cet état de fait en faisant la synthèse des actions des députés PLR lors de cette législature (voir l'article page 7).

Genève rencontre également d'importantes difficultés en matière de mobilité. Les voies de circulation sont de plus en plus engorgées et les déplacements dans le canton se transforment en véritable casse-tête. Nathalie Hardyn, députée-suppléante, décrypte les causes de cette gabegie et esquisse des améliorations (voir l'article page 10).

Logements, emplois, infrastructures et équipements publics doivent se partager les terrains constructibles. Les besoins dans tous ces domaines mettent une importante pression sur la zone agricole. Il paraît en effet simple de déclasser pour étendre la zone constructible. Toutefois, la zone agricole est également primordiale pour notre canton. Les fonctions assurées par l'agriculture sont multiples : production alimentaire, espaces de détente, qualité des paysages, diversité des emplois, contributeur économique, préservation et développement de la biodiversité. Simone de Montmollin, députée, souligne la nécessité de l'agriculture à Genève et attire notre attention sur les défis auxquels elle est confrontée (voir l'article page 13). Finalement, Georges Vuillod, agriculteur-maraîcher et également député, répond à nos questions sur l'avenir de l'agriculture à Genève (voir l'interview page 17).



DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU LOGEMENT, LES DÉPUTÉS PLR ONT IMPRIMÉ LE TEMPO !

Le logement est une des préoccupations majeures des Genevois. Bien que la pénurie persiste, la situation s'améliore. Pour la première fois depuis l'an 2000, le taux de vacance est supérieur à 0,5 %. De plus, la barre des 2000 nouveaux logements par année a été atteinte. Ces résultats attestent de l'important travail effectué par le PLR et en particulier ses députés. Nathalie Fontanet, cheffe de groupe et candidate au Conseil d'Etat, fait la synthèse des projets portés par le PLR durant cette législature en matière d'aménagement et de logement.



Par Nathalie Fontanet

L'efficacité est au cœur des préoccupations du groupe des députés PLR, ceci dans tous les domaines et il ne saurait en être autrement en matière d'aménagement du territoire. Si l'on s'accorde à dire que l'urbanisme est une discipline au « temps long », les procédures d'aménagement à Genève sont malheureusement les plus lentes de Suisse. C'est pourquoi le groupe PLR, via ses commissaires le représentant dans les commissions concernées, a porté un grand nombre de projets visant à intégrer les notions de bon sens et d'efficacité dans les conditions cadres de la politique d'aménagement du territoire et de la production de logements. Du point de vue de l'aménagement, les sujets majeurs ont été les suivants :

Densité minimale obligatoire en zone de développement

Le vote par le peuple de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013 commande une utilisation mesurée du sol, une économie du terrain, la limitation du mitage et une densification des périmètres constructibles. Il a été anticipé par Christophe Aumeunier qui a déposé un projet de loi proposant d'introduire une densité minimale en zone de développement. Cette loi, contestée par référendum, a obtenu un vote populaire favorable en 2014. Ainsi l'indice de densité minimal est maintenant de 2,5 en zone de développement 2 ; de 1,8 en zone de développement 3 ; de 1 en zone de développement 4A et de 0,8 en zone de développement 4B. Ces densités minimales permettent, depuis quelques années déjà, de produire plus de logements dans la zone de développement tout en limitant les déclassements en zone villa et en zone agricole.

Introduction de délais dans les procédures d'aménagement

Il faut malheureusement souvent plus de 15 ans pour qu'un projet de construction voit le jour à Genève. C'est pourquoi des délais d'ordre ont été introduits dans la législation, ceci afin que chaque intervenant aux procédures (canton, communes, services) dispose d'un temps raisonnable, mais contrôlé, pour le traitement des dossiers. Cette loi, déposée par Christophe Aumeunier, est en vigueur depuis le second semestre 2017.

Limitation des zones réservées

La mise en place de zones réservées permet à l'exécutif cantonal de refuser toute autorisation de construire – même légalement autorisable – sur un périmètre donné, afin de préserver les projets de développement du canton. Cette mesure se fonde sur une disposition de droit fédéral, directement applicable. Toutefois, elle est particulièrement incisive et il convient ainsi d'en user avec mesure. Or, il a été fait usage de cette faculté de façon disproportionnée par l'Etat. Des cartes définissant de nombreux périmètres ont été publiées, sans date officielle de décret, c'est-à-dire sans date de départ du délai et donc sans date de fin de la mesure. Ce *modus operandi* devait permettre à l'Etat de largement se garantir un blanc-seing de blocage sur de nombreuses années. En effet, sur les terrains des larges périmètres concernés par ces cartes, plus rien n'était finançable ou constructible en raison de l'incertitude que portait la mesure. Le groupe PLR a considéré cet abus d'usage comme une forme d'expropriation. Dès lors et à l'initiative d'un projet de loi déposé par Cyril Aellen, la publication des zones réservées

ne pourra désormais se faire qu’après l’entrée en force de la mesure et leur durée s’en trouvera donc strictement limitée aux 5 ans prévus par le droit fédéral. Il ne pourra, par ailleurs, pas y être accolé d’autre mesure comme, par exemple, le refus conservatoire prévu par le droit cantonal. Cette nouvelle norme met l’Etat face à ses responsabilités et le contraint à ne mettre en place des mesures conservatoires (non cumulatives) que lorsque la planification urbanistique du secteur est en phase d’aboutissement.

Déclassements des zones agricoles prévues au plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal 2030, outil principal du développement territorial, a été adopté par le Grand Conseil à l’issue d’une large série d’auditions, dont notamment celle des milieux agricoles. La nouvelle LAT, exigeant la préservation d’un quota de surfaces d’assolement, a constitué une limitation au développement de ce plan en restreignant les déclassements de zone agricole. Par la voix de Benoît Genecand, à l’époque député, le PLR a demandé un inventaire des surfaces d’assolement ainsi qu’une révision des critères les définissant, tant dans l’idée de défendre les intérêts portés par le plan directeur pour Genève, que de limiter les déclassements de zone agricole au minimum nécessaire. Le projet de loi obligeant des densités minimales en zone de développement a grandement contribué à ce dernier paradigme.

D’un point de vue plus orienté sur la production de logements et dans le cadre de l’indispensable nécessité de simplification et d’accélération des procédures administratives, nombre de projets ont également été déposés puis défendus par le groupe des députés PLR, dont la liste qui suit ne mentionne que les principaux.

Installations solaires

Grâce à un projet de loi déposé en 2014 par Cyril Aellen, la pose de panneaux solaires sur des bâtiments non protégés se fait dorénavant par simple annonce, sous forme de lettre directement adressée au département.

Construction de villas

C’est fin 2015 qu’une modification législative, initiée par Bénédicte Montant, est entrée en force. Elle permet d’obtenir l’autorisation de construire d’une villa simple, ne nécessitant pas de dérogation, par annonce de travaux, soit en 30 jours.

Limitation de la notion dynamique de la forêt et réduction de la distance à la forêt de 30 à 20 mètres

Depuis juin 2016, la forêt ne peut plus s’étendre au sein d’un plan de quartier. De plus, grâce à la modification législative, la distance à la forêt a été ramenée de 30 à 20 mètres, ce qui favorise le périmètre d’implantation des constructions et l’utilisation rationnelle des parcelles. Cette modification, déposée par Bénédicte Montant, a été motivée par l’impérieuse nécessité de construire plus de logements, afin de combattre la pénurie.

Dématérialisation des requêtes en autorisation de construire

Le DALE n’a pu qu’accueillir favorablement la proposition de motion formulée par Bénédicte Montant qui vise le traitement dématérialisé des autorisations de construire. Ce projet exige que le département mette fin à la surenchère de consommation inutile de papier et propose à l’Etat de gérer plus efficacement la circulation et le suivi des dossiers dans le cadre de la délivrance des préavis des différents services, par le biais de leur distribution électronique. Ce projet est opérationnel depuis octobre 2017.

Proportions de types de logements en zone de développement

C’est en 2006, dans le but de relancer la construction de logements, qu’un accord entre les partenaires du logement avait été trouvé pour déterminer quels types de logements devaient être planifiés en zone de développement, ainsi que leurs proportions respectives (article 4A LGZD). Cet accord, prévu pour durer 10 ans, jusqu’en juillet 2017, se distancie de la politique dite des «2/3 - 1/3». Il a porté ses fruits puisque la production annuelle d’unités est passée d’environ 1’000 à environ 2’200. Face à l’incertitude de l’évolution législative entre l’initiative 161, visant à imposer au minimum 80 % de locatifs, 50 % de logements d’utilité publique et 30 % de HBM (catégorie la plus subventionnée), ainsi qu’au moins 50 % des logements construits par des maîtres d’ouvrage d’utilité publique (MOUP), dont la validité est contestée devant les tribunaux, et le projet de loi déposé par le département, Christophe Aumeunier a déposé et obtenu la prorogation de l’article 4A LGZD et donc le maintien du régime actuel pour deux ans.

Soustraction des surfaces d’isolation et des vides d’étages des surfaces brutes de planchers

Il s’agit, dans le cadre de ce projet de loi déposé par Christophe Aumeunier, d’optimiser les surfaces utiles en évitant d’en soustraire les vides d’étages et l’emprise des isolations. Cela permettra, notamment, la construction de logements en plus grand nombre. Ce projet est toujours en cours d’examen en commission du logement et porte de bonnes chances d’aboutissement.

Toilette de la loi sur l’aide à la propriété individuelle

C’est précisément pour faciliter l’accession à la propriété que Cyril Aellen a déposé un projet de loi destiné à mettre à jour la loi sur l’aide à la propriété individuelle. Cette dernière s’applique lors de l’acquisition d’un premier logement et prévoit notamment un cautionnement de l’Etat, facilitant ainsi l’octroi des crédits hypothécaires.

En conclusion, le groupe PLR a combattu pour défendre des conditions cadres plus ouvertes dans la politique d’aménagement du territoire. Il a défendu la propriété tant dans sa définition première que dans l’accession à celle-ci. Il a lutté pour proposer des simplifications administratives et des accélérations des procédures. Et il continuera dans cette voie à chaque fois que cela sera possible. Il a enfin porté la continuité d’une pensée qui se poursuit d’une législature à l’autre et ceci en dépit des majorités fluctuantes.



SE DÉPLACER À GENÈVE : UN DÉFI QUOTIDIEN

Les problèmes de mobilité à Genève sont tellement importants qu'ils paraissent insolubles. Ce n'est pourtant pas le cas. Nathalie Hardyn, députée suppléante et candidate à sa réélection, revient sur les raisons de la situation actuelle, présente les projets actuellement en cours de réalisation tout en soulignant la nécessité d'effectuer des arbitrages.

Par Nathalie Hardyn



En panne de sujet de conversation lors d'une soirée ? Lancez la discussion sur la mobilité à Genève et les langues se délient instantanément. Qu'il soit piéton, cycliste, usager des TPG ou automobiliste, le Genevois se plaint de la circulation à journée faite, ou presque. Serait-ce que nous sommes tous des râleurs invétérés ? Pas seulement. Même si toutes les grandes régions métropolitaines connaissent des embouteillages et autres problèmes de circulation, notre canton fait figure de cas particulier.

Les causes de la gabegie

Sa topographie est tout à fait singulière : à l'extrême ouest de la Suisse, bordé par la France sur 103 kilomètres alors que la longueur de la frontière séparant Genève du canton de Vaud n'est que de 4,5 km, coupé en deux par le lac Léman et le Rhône, sans périphérie autoroutier. Pendant des années, la Berne fédérale a mis la priorité, dans le domaine des infrastructures de transport, sur l'axe Nord-Sud, délaissant l'axe Est-Ouest. Aujourd'hui encore, Genève éprouve beaucoup de difficultés à convaincre les autorités fédérales de délier leur bourse pour ses projets tant ferroviaires que routiers.

« Même si toutes les grandes régions métropolitaines connaissent des embouteillages et autres problèmes de circulation, notre canton fait figure de cas particulier. »

Sur le plan économique, avec plus de 36'000 entreprises sur son territoire, son rayonnement international dû à la présence de nombreuses organisations internationales, le canton affiche un dynamisme tel que la population active (230'871 personnes en 2015) ne suffit pas à occuper tous les emplois existants (369'600 en 2015). Cet état de fait engendre des mouvements pendulaires qui se font en transports publics quand l'offre existe (c'est le cas pour les pendulaires vaudois) et d'autres mouvements qui se font en voiture quand l'offre en transports publics est déficiente (c'est le cas pour les pendulaires résidant en France).

Ajoutez une politique du logement qui pendant des décennies a chassé une partie des actifs à l'extérieur du canton, des clivages gauche-droite stériles qui ont empêché la classe politique d'unir ses forces pour développer l'ensemble des modes de transport en parallèle et les multiples oppositions qui ralentissent pour ainsi dire tous les projets ; tous les ingrédients sont réunis pour aboutir à la gabegie que nous vivons tous chaque jour ou presque.

Des espoirs d'amélioration

Cahin-caha, le canton rattrape peu à peu son retard dans le développement des infrastructures de transport tout en veillant, enfin, à mieux coordonner aménagement du territoire et mobilité. Dans deux ans, le Léman Express devrait être inauguré et décharger des rues une bonne partie de la circulation pendulaire venant du Genevois français. Du côté du rail, le fonds d'infrastructure fédéral permet peu à peu de développer la liaison avec le canton de Vaud et en principe améliorer la liaison entre la gare de la Plaine et Cornavin. L'autoroute de contournement sera élargie prochainement et, à un horizon plus lointain, la traversée du lac devrait voir le jour en parallèle avec l'urbanisation de la rive gauche qui permettra de rééquilibrer un petit peu les activités économiques et l'habitat entre les deux rives.

« Les Genevois ne veulent plus être condamnés à attendre dans les bouchons ou aux arrêts TPG. »

Ces grands projets ne seront cependant pas suffisants pour pacifier le trafic dans les centres urbains, améliorer la desserte des zones industrielles, résoudre les problèmes du transport professionnel et soulager les communes périphériques du trafic pendulaire. Les besoins sont encore considérables : routes de contournement, développement des transports publics, parkings-relais, parkings associés à la création de zones piétonnes, stationnement des deux roues motorisés, sécurisation

et développement des itinéraires de mobilité douce, etc. Le tout en coordination étroite avec les projets de nouveaux quartiers qui doivent prendre en compte que le « zoning » ne fonctionne plus et qu'il est indispensable de rapprocher marchandises, logement et travail.

Pour couvrir tous ces besoins, les investissements nécessaires seront considérables et ce ne sera pas une mince affaire de trouver les fonds compte tenu de la mauvaise mine du ménage cantonal. Des arbitrages devront être faits, des priorités posées. Mais une chose est sûre : les Genevois ne veulent plus être condamnés à attendre dans les bouchons ou aux arrêts TPG !





VOULONS-NOUS CONSERVER UNE AGRICULTURE À GENÈVE ?

Le scrutin du 24 septembre est sans appel: 88,33 % des Genevois et 78,7 % des Suisses ont souhaité que la sécurité alimentaire soit placée au rang constitutionnel. Renforcer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires issues d'une production indigène diversifiée, durable et de qualité suppose plus que jamais une vision concertée sur les défis à relever. Simone de Montmollin, députée et candidate à sa réélection, souligne ces défis au niveau local et interroge sur la volonté d'y parvenir.



Par Simone de Montmollin

Une étude menée en 2015 mettait en évidence que 86 % de la population genevoise souhaite consommer plus de produits alimentaires locaux. Ces résultats reflètent une prise de conscience réjouissante des enjeux globaux, tels que la raréfaction des ressources à l'échelle mondiale, l'augmentation des besoins en raison de la progression démographique ou l'impact environnemental et social de la production alimentaire. Valoriser notre potentiel agronomique local contribuera à l'effort global. Mais il se heurte à des conflits d'objectifs: comment sur un territoire exigu, fortement urbanisé, dynamique économiquement, peut-on assurer une production agricole durable et viable? Une prise en considération des enjeux auxquels l'agriculture fait face doit pouvoir ramener de la cohérence dans les politiques publiques.

Terres agricoles et nombre d'exploitations en baisse

A Genève, la surface agricole utile (SAU) du canton totalisait 11 227 hectares en 2016. C'est 6 % de moins qu'en 2000, soit 604 ha disparus définitivement. Durant la même période, plus de 20 % des exploitations ont cessé leur activité. Elles sont au nombre de 389 aujourd'hui. Cette concentration a déjà induit une augmentation de la taille moyenne des exploitations de 16 % (plaçant les domaines genevois en tête du palmarès national), mais leur agrandissement est désormais limité par la raréfaction du sol.

Préserver le sol, en tant que ressource non renouvelable, est une condition impérative au maintien des filières agricoles. En dessous d'une certaine surface, la production n'est plus viable économiquement. A Genève, garantir les 8400 ha de surface d'assolement (SDA) prévus par la Confédération est indispensable au maintien de filières de production. Ce quota cantonal date de 1992, le Conseil fédéral avait alors anticipé les effets de l'ouverture des marchés sur la perte des terres agricoles. Il s'agit aujourd'hui de reconnaître l'importance

stratégique de ces surfaces pour l'approvisionnement du pays en biens et services vitaux, mais aussi pour les multiples autres fonctions que l'agriculture assure.

Production vivrière en diminution

La rentabilité des grandes cultures et de l'élevage est fortement concurrencée par l'attractivité des prestations écologiques prévues par la Confédération. Il est ainsi plus rentable de mettre en œuvre des prairies fleuries que de produire des céréales. A Genève, les surfaces herbagères (jachères) ont augmenté de 23 % en 15 ans, au détriment des céréales. Parallèlement, 14,6 % de la SAU sont consacrés à la promotion de la biodiversité (haies, bosquets,...), soit 1373 ha soustraits à la production alimentaire. C'est deux fois plus que le minimum imposé par la Confédération.

« Les fonctions assurées par l'agriculture sont multiples : production alimentaire, espaces de détente, qualité des paysages, diversité des emplois, contributeur économique, préservation et développement de la biodiversité »

Une mutation significative de la production est observée depuis l'ouverture graduelle des marchés dans les années 1990. L'introduction des paiements directs non liés à la production en 1993 marque le début de réformes agraires successives qui évoluent à un rythme quadriennal. Les objectifs en faveur de l'environnement sont toujours plus prépondérants pour expliquer les soutiens monétaires sensés compenser les pertes de compétitivité. Les normes deviennent de plus en plus restrictives ou exigeantes sans stabilité sur la durée. La nécessité d'adaptation pour les exploitations est donc permanente et occasionne trop souvent une charge administrative disproportionnée. C'est une complexification démesurée au regard de la mission fondamentale de l'agriculture qui consiste simplement à produire pour nourrir.

L'effet de la politique agricole de ces dernières années et la recherche de valeur ajoutée a donc fait baisser la production dans toutes les cultures végétales, à l'exception de la vigne. Pourtant, les besoins vont en augmentant et les producteurs souhaitent pouvoir y répondre. Ils sont placés en situation de concurrence inégales face aux producteurs voisins ou plus lointains, notamment en matière de coût et d'exigences de production. Pour renouer avec la production vivrière, il faut tenir compte de ces réalités.

Accusations et réalités du terrain

Les progrès constants en faveur d'une production respectueuse de l'environnement sont effectifs depuis plusieurs décennies. Ils ont commencé à Genève bien avant l'introduction en 1996 de l'article 104 dans la Constitution fédérale qui prévoit notamment que l'agriculture contribue à la préservation des ressources. L'entier des surfaces sont en production intégrée (PI) depuis longtemps, dont environ 10% en culture biologique aujourd'hui. Les principes qui régissent la PI sont éprouvés et durables : privilégier les mesures de prévention, les techniques de lutttes mécanique et biologique, intégrer un niveau du risque économique acceptable avant toute intervention.

« Maintenir une agriculture conforme à ces attentes aux portes d'une ville internationale, pôle économique national, suppose une cohérence tout au long de la chaîne de valeur, du producteur au consommateur. »

L'apport d'intrant ou le traitement phytosanitaire n'intervient qu'en dernier recours, pour assurer la qualité exigée par le consommateur et une quantité économiquement rentable. De fait, la quasi-totalité des céréales du canton (27% de la SAU) est cultivée en mode extenso, soit sans fongicide ni insecticide. Les insecticides ne sont plus utilisés en viticulture depuis 25 ans. Un programme d'agriculture de conservation est mis en place pour éviter l'érosion des sols tout en limitant l'usage de machine. Des méthodes biologiques sont utilisées pour lutter contre un grand nombre de ravageurs.

Une réalité en décalage avec les attaques dont l'agriculture est la cible depuis quelques temps. Des attaques qui témoignent d'une méconnaissance crasse de la réalité suisse et en particulier genevoise. Il est utile de s'en souvenir à l'heure où la paysannerie est stigmatisée pour l'usage de pesticides ou la présence de résidus dans les eaux. Des progrès sont toujours possibles et doivent continuer d'être implémentés au gré des connaissances techniques et scientifiques avérées. Mais les polémiques stériles de certains sont aussi inutiles que dégradantes pour les producteurs. Il faut ramener de l'objectivité dans le débat.

De la cohérence tout au long de la chaîne de valeur

Les fonctions assurées par l'agriculture sont multiples : production alimentaire, espaces de détente, qualité des paysages, diversité des emplois, contributeur économique, préservation et développement de la biodiversité (faune, flore), ... L'agriculture et ses partenaires doivent être reconnus comme acteurs prioritaires de cette multifonctionnalité. Maintenir une agriculture conforme à ces attentes aux portes d'une ville internationale, pôle économique national, suppose une cohérence tout au long de la chaîne de valeur, du producteur au consommateur. Préserver le sol, viser des conditions cadres adéquates, mais aussi accompagner le développement de nouveaux débouchés.





QUELLE AGRICULTURE VOULONS-NOUS ?

Depuis plusieurs mois, une masse d'informations et de signaux contradictoires sont transmis aux agriculteurs suisses et genevois, soit par des annonces fédérales, soit par des projets de lois cantonaux, soit par le comportement des consommateurs. Quelle agriculture voulons-nous ? C'est la question qui préoccupe les entrepreneurs des branches agricoles. Réponses avec Georges Vuillod, agriculteur-maraîcher, député et candidat à sa réélection.

Par la rédaction

Quelles sont les spécificités de l'agriculture à Genève ?

Je voudrais tout d'abord rappeler que l'agriculture, moderne et dynamique, est en mesure de répondre à toutes les attentes, pour autant qu'elles soient réalistes et qu'un équilibre logique soit trouvé entre les contraintes qu'on lui impose et les perspectives qu'on lui offre.

A titre d'exemples, voici quelques spécificités de la culture maraîchère qui permettent d'illustrer mon propos. Les cultures sont mises en place en début de saison sans connaître les conditions du marché au moment des récoltes. Le temps nécessaire à la culture ne permet pas au producteur de modifier sa planification en cours d'année. Il doit donc supporter tous les frais de mise en œuvre quelles que soient les conditions de commercialisation. Les mécanismes de fixation de prix se traitent au niveau national en fonction de l'offre et de la demande sans aucune garantie pour le producteur, ce qui peut conduire à une baisse des prix en dessous des prix de revient en cas de surproduction.

De même, la rentabilité des cultures dépend des conditions météorologiques et peut varier de plus ou moins 30 à 50 % en fonction des années. A cela, il faut ajouter les phénomènes exceptionnels qui surviennent de plus en plus souvent. Nous en avons eu l'exemple cette année avec les événements de gels qui ont touché au printemps la viticulture et l'arboriculture, ainsi que les trois épisodes de canicule dévastant certaines cultures maraîchères pendant l'été, aggravés par une sécheresse persistante nécessitant des apports d'eau conséquents.

Comment vous situez-vous en comparaison internationale ?

Les conditions cadres pour le secteur agricole sont des plus exigeantes et les règles de production plus sévères en Suisse que dans le reste du monde. Les techniques et les normes d'utilisation des intrants agricoles, les conditions d'élevage, les politiques environnementales et d'aménagement du territoire, le coût du travail constituent de véritables contraintes au développement des exploitations. Elles rendent quasiment impossible la réalisation d'infrastructures permettant de produire au prix du marché européen ou mondial.

« Les agriculteurs doivent mieux communiquer auprès des consommateurs pour revaloriser leur professionnalisme, défendre la qualité et la variété de leurs produits, les informer sur les conditions de production, afin de leur permettre de faire un réel choix de consommation. »

Les dernières annonces du Conseil fédéral concernant l'avenir de la politique agricole suisse après 2022 interpellent et inquiètent la profession. En prônant une ouverture accrue des marchés au niveau international, le Conseil fédéral ne prend pas en compte les exigences qui sont imposées à l'agriculture suisse.

Et en comparaison nationale ?

En comparaison intercantonale, les agriculteurs genevois sont soumis à des contraintes supplémentaires notamment en matière de conditions salariales, environnementales et d'accès à l'eau. En ce qui concerne plus spécifiquement les conditions sociales, il faut savoir que la fixation des horaires et salaires agricoles est de la compétence des cantons, qui édictent des contrats-types de travail ayant force obligatoire. A Genève, les charges salariales sont plus élevées que dans les autres cantons, soit par exemple 20 % plus élevées qu'à Zurich où les employés de l'agriculture travaillent 10 heures de plus par semaine (45 h à Genève/55 h à Zurich !) pour un salaire nominal inférieur.

Genève offre un bassin de consommateurs important, quelles sont leurs attentes ?

Chaque consommateur est aussi avant tout citoyen. Le citoyen souhaite une agriculture dans laquelle il peut continuer à avoir confiance. Il recherche une nourriture saine, de qualité et de proximité. Il est sensible à son cadre de vie et à la beauté de la campagne. Les citoyens genevois ont plébiscité le vote sur la sécurité alimentaire.

Mais lorsqu'il devient consommateur, est-il prêt à en payer le prix ? L'augmentation substantielle des achats transfrontaliers laisse plutôt croire que les critères économiques dictent bien souvent les choix du consommateur. La dernière étude publiée révèle que seulement 6,4 % des dépenses des ménages sont consacrées à la nourriture. Il y a un seuil au-dessous duquel les attentes deviennent paradoxales.

Comment voyez-vous l'avenir ?

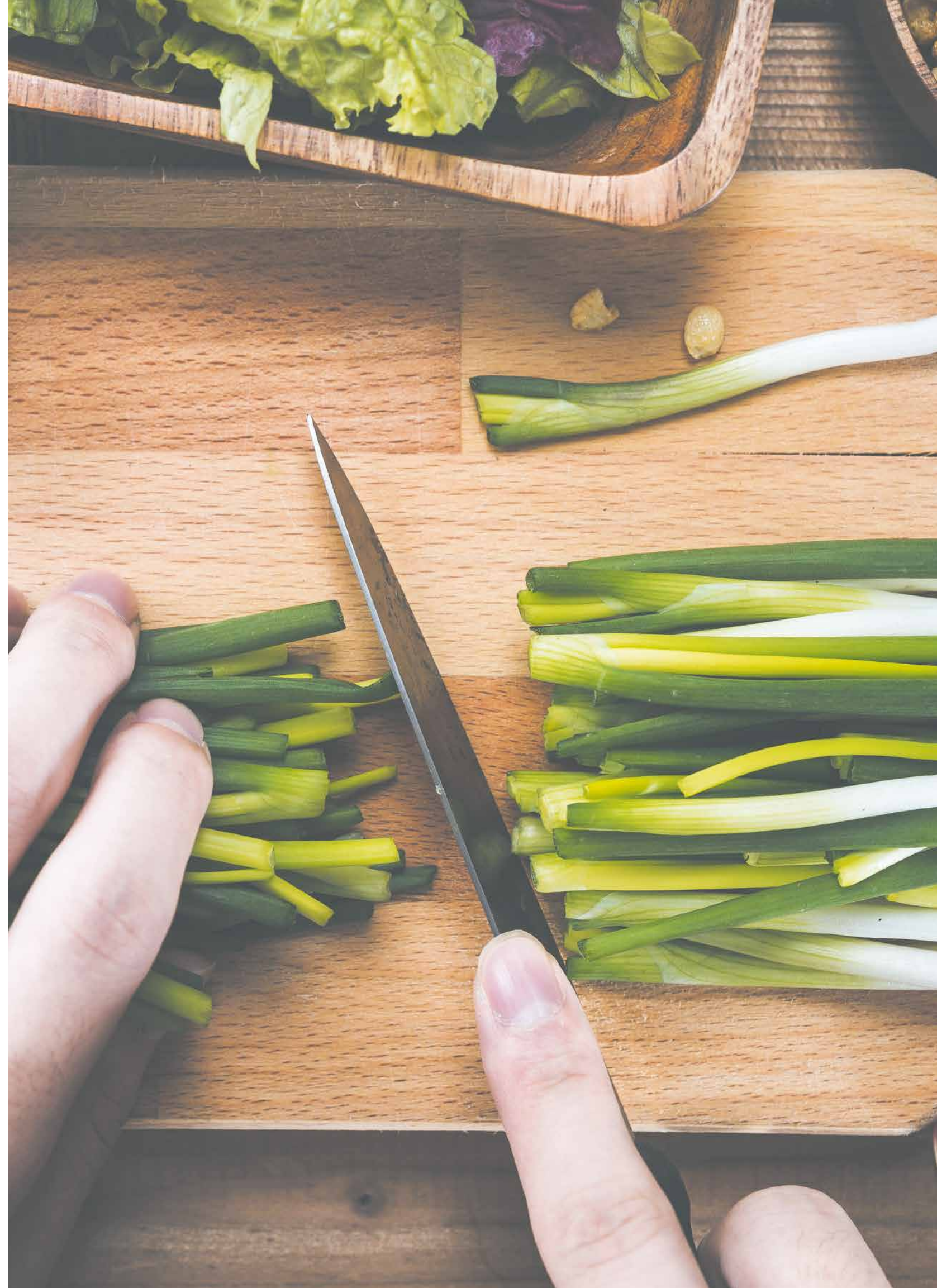
En premier lieu, les agriculteurs doivent mieux communiquer auprès des consommateurs pour revaloriser leur professionnalisme, défendre la qualité et la variété de leurs produits, les informer sur les conditions de production, afin de leur permettre de faire un réel choix de consommation. La création de la marque Genève Région Terre et Avenir (GRTA) contribue à améliorer le contrat de confiance entre producteurs et consommateurs. D'autres initiatives de cette nature peuvent être développées.

La politique agricole relève de la compétence de la Confédération qui fixe des règles applicables au niveau national pour ne pas créer de distorsion. La politique fédérale doit mieux tenir compte des contraintes qu'elle impose à la production et entendre les volontés exprimées par la population, avant d'envisager une libéralisation accrue de cette branche économique particulière qu'est l'agriculture.

Parallèlement, la politique cantonale devrait soutenir les agriculteurs plutôt que leur imposer des conditions cadres inadéquates qui faussent les règles de concurrence.

« En achetant des produits locaux et de saison, les Genevois concilieront les valeurs qu'ils défendent dans les urnes et leur choix de consommation. »

Le consommateur a également un rôle central à jouer pour l'avenir de l'agriculture. Face à l'évolution positive des habitudes de consommation de certains, on peut rester optimiste. Les exemples de rapprochement entre producteurs et consommateurs sont nombreux. Si les ménages sont disposés à consacrer un peu plus de temps et un peu plus d'argent pour une consommation durable, les agriculteurs genevois sont capables de répondre à leurs attentes en matière de qualité, de mode de production, de variété et de sécurité alimentaire. En achetant des produits locaux et de saison, les Genevois concilieront les valeurs qu'ils défendent dans les urnes et leur choix de consommation. Ils répondront clairement à la question « Quelle agriculture voulons-nous ? ».





CPEG : UN NOUVEAU PLAN DE SAUVETAGE

La situation de la caisse de pension de l’Etat de Genève (CPEG) fait couler beaucoup d’encre. Cyril Aellen et Jacques Béné, députés et candidats à leur réélection, rappellent l’historique de la caisse et présentent le projet de recapitalisation proposé par le Conseil d’Etat.



Par Cyril Aellen et Jacques Béné

La création de la CPEG

En Suisse, jusqu’à un passé relativement récent, les caisses de pension publiques étaient autorisées à fonctionner selon un système de capitalisation partielle avec un degré de couverture minimum de 50 %. Cela signifiait, en substance, que les caisses de pension publiques pouvaient légalement fonctionner avec un capital propre ne couvrant que 50 % des engagements cumulés à l’égard de leurs employés (prestations de libre passage) et de leurs rentiers. Cette faculté, octroyée aux seules caisses de pension publiques, se fondait sur l’idée selon laquelle l’employeur particulier qu’est l’Etat est infaillible et peut être le garant d’un système de répartition en faveur de ses assurés.

La législation fédérale a changé et a fixé une obligation de capitalisation à concurrence de 80 % minimum des engagements d’ici l’année 2052. A Genève, avant 2014, les deux principales caisses de pension de l’Etat (la CIA et la CEH) avaient des degrés de couverture qui ne répondaient pas aux nouvelles exigences légales. L’une d’entre elles, la CIA, avait même un degré de couverture inférieur à 50 %.

« Le plan de prévoyance tel qu’imaginé en 2013 s’est révélé trop optimiste. »

C’est dans ces conditions qu’en 2013, une loi a été votée par le peuple genevois, laquelle prévoyait la fusion des deux caisses de pension précitées, d’une part, et l’adoption de nouvelles conditions cadres permettant une recapitalisation progressive afin de remplir les exigences légales à l’horizon 2052. Le coût estimé pour le contribuable était, sur la durée, de 6,4 milliards.

Il résulte également de la loi votée par le peuple genevois en 2013 que, si le taux de cotisations est fixé dans la loi, le niveau des prestations relève actuellement de la compétence du comité de la CPEG. Aussi, si le chemin de croissance prévu par la loi ne peut être suivi, le comité de la caisse a le devoir de prendre les mesures nécessaires, en particulier en modifiant le niveau des prestations, pour remplir ses obligations légales.

Vers la primauté des cotisations ?

Dans les faits, le plan de prévoyance tel qu’imaginé en 2013 s’est révélé trop optimiste. Malgré des conditions globalement favorables (des rendements de la fortune élevés, une croissance des effectifs supérieure à ce qui avait été planifié, ...), la réduction du taux technique, lié notamment à un bas niveau des taux d’intérêts, ne permet plus à la CPEG de suivre le chemin de croissance nécessaire à sa recapitalisation dans le délai légal. Dans ces conditions, le comité n’a pas eu d’autre choix que de prendre des mesures conduisant à la baisse des attentes de prestations des actuels actifs assurés à la CPEG. Une première mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et consiste à une augmentation d’un an de l’âge pivot permettant la prise d’une retraite ordinaire. Une seconde série de mesures sont planifiées pour le 1^{er} janvier 2019 et consistent en une baisse des rentes futures assurées de l’ordre de 10 %. Les actuels rentiers, protégés par le droit fédéral, ne peuvent pas voir leurs prestations réduites.

Cette perspective est apparue insatisfaisante au Conseil d’Etat, lequel a en conséquence décidé de déposer un nouveau projet de loi à l’attention du Grand Conseil en vue d’éviter, si faire se peut, la baisse des prestations prévues par le comité de la CPEG pour le 1^{er} janvier 2019. Le projet de loi consiste à la mise en place d’un certain nombre de mesures dont les principales sont :

- le passage à un système de primauté de cotisations en lieu et place d’un système de primauté de prestations ;
- la mise en place d’un plan de prévoyance dont l’objectif est, à circonstances égales, d’assurer aux actifs de la CPEG des attentes de prévoyance d’un niveau supérieur à celles qui ont été décidées par le comité de la caisse en l’absence de modification légale ;
- le passage immédiat à un taux de couverture de 80 % ;
- une capitalisation à 100 % qui permettrait, une fois la réserve de fluctuation de valeur constituée, de supprimer la garantie de l’Etat actuellement accordée à la CPEG.

Pour ce faire, le Conseil d'Etat propose de verser à la CPEG un montant de 4,7 milliards de francs qui serait financé par un apport en cash, au moyen d'un transfert d'actifs et à concurrence de 4 milliards par un prêt simultané accordé par la caisse de pension à l'Etat de Genève. Cette manière de procéder conduirait notamment l'Etat à assumer un intérêt de 2,5 % sur le montant du prêt accordé à la caisse auquel s'ajouterait un amortissement annuel de 2,5 %. Ce mode de faire entraînerait un coût pour l'Etat d'un montant de 73 millions annuels, déduction faite d'une baisse du taux de cotisations possible en raison de la recapitalisation immédiate. Ce montant serait toutefois dégressif, au rythme de l'amortissement convenu.

« Le système imaginé par le Conseil d'Etat est une modernisation bienvenue du système de la CPEG. »

Le système imaginé par le Conseil d'Etat comporte ainsi différents avantages, puisqu'il permet notamment une recapitalisation immédiate, avec un taux de couverture de 80 %, conforme aux exigences légales actuelles. Même s'il implique un coût annuel important pour les prochaines années, le passage du système de primauté de prestations à la primauté de cotisations contribue, de façon sensible, à la pérennité du système et permet une meilleure adaptabilité des prestations aux circonstances futures.

En conclusion, si le système imaginé par le Conseil d'Etat est une modernisation bienvenue du système de la CPEG, il est encore difficile d'évaluer l'équilibre du plan de prévoyance projeté. Le dépôt du projet de loi n'a pas été accompagné de données précises à ce sujet. Il appartiendra donc au Grand Conseil, et en particulier à la commission des finances, de s'assurer, sur la base de données fournies par des actuaires compétents, de la viabilité du plan de prévoyance proposé, à moyen et long terme. Il apparaît en effet indispensable de ne pas renouveler l'expérience faite en 2013, laquelle a conduit, en l'espace de quelques années seulement, à devoir prendre de nouvelles mesures d'assainissement.

MAISON V. GUIMET FILS S.A.

ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE

Fondée en 1873

Urgences 24 h. sur 24

Canalisations – Travaux publics
Transports de matières dangereuses
Nettoyage de colonnes de chute
Contrôle des canalisations par T.V.

Rue du Buis 12 – 1202 Genève – Téléphone 022 906 05 60 – Fax 022 906 05 66



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch



PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux projets** apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

Focus sur...

... la motion «**Doublement du nombre de “Mary Poppins” : plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées**» déposée par la députée et cheffe du groupe **Nathalie Fontanet**. Le projet **«Mary Poppins»** permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion demande le doublement du nombre d'assistantes parentales, soit passer de 170 à 340 «**Mary Poppins**». En d'autres termes, cette motion vise à offrir rapidement à des centaines de familles une solution de garde de qualité, souple et sûre, leur permettant de mieux concilier vie professionnelle et privée. Il s'agit d'une proposition «**win-win**» qui, d'un côté, répond à la demande des familles et, de l'autre, donne une nouvelle chance à des personnes précarisées et, ce, à un coût responsable pour l'Etat.



• PL 12075 : «Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher»

En bref : ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 11735 : «Pour accélérer la construction de logements»

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462 : «Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement»

En bref : le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400 : «Pour favoriser la réalisation de logements»

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une

partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175 : «Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève !)

En bref : construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités ! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325 : «Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité»

En bref : il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement ! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• PL 12209 : «Abolition du droit de timbre»

En bref : la pratique d'officialisation par le timbre n'est pas strictement appliquée à Genève. Pour s'assurer d'une sécurité juridique face à la digitalisation



et aux procédures administratives électroniques, ce projet propose la suppression du droit de timbre.

• PL 12170 : «Pour une simplification administrative de la nomination et de la mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires»

En bref : la procédure de nomination, respectivement de mutation d'officiers, de sapeurs-pompiers volontaires est aujourd'hui très technocratique et pèse administrativement sur les communes. Ce projet vise donc une simplification administrative des nominations et des mutations afin de soulager les communes de procédures superflues.

• PL 12067 : «Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat»

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855 : «Mesure d'urgence en faveur de la CPEG»

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11548 : «Caisse de pension de l'Etat : prise en charge paritaire de la cotisation»

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 10949 : «Recours à la grève et service minimum»

En bref : sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les

autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

• M 2403 : «Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance)»

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.



• PL 11716 : «Ouverture du samedi»

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715 : «Ouverture du dimanche»

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427 : «Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations»

En bref : le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 11491 : «Imposition communale au lieu de domicile»

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes

qui construisent des logements.

• PL 8640 : «Aménagement de la taxe professionnelle communale»

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.



• PL 12018 : «Pour un contournement routier du village de Soral»

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

• PL 11581 : «TPG : garantir un service minimum à la population»

En bref : un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

• PL 11547 : «TPG : augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance»

En bref : la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges ; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

• M 2356 : «Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030»

En bref : le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

• M 2199 : «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»

En bref : un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation profession-

nelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



• M 2390 : « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

• M 2371 : « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

• M 2354 : « Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG »

En bref : le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

• M 2323 : « Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève »

En bref : cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

• M 2241 : « Libre choix de l'hôpital : garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG »

En bref : Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

• M 2234 : « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



• PL 12043 : « Pour une commission consultative équilibrée »

En bref : ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences « doublonnent » avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.



• M 2425 : « Doublement du nombre de "Mary Poppins" : plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées »

En bref : le projet « Mary Poppins » permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de « Mary Poppins » afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

• M 2376 : « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref : le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

• R 766 : « Reconnaissance et encouragement du bénévolat ; pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref : pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



• PL 12141 : « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref : ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5e à la 11e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

• PL 12019 : « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

• PL 11926 : « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat

en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

• M 2404 : « Révolution 4.0 : pour une école en harmonie avec son temps »

En bref : le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

• M 2357 : « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

• M 2355 : « La Cité des Métiers et la première année du collège de Genève »

En bref : depuis 2015, les élèves ne sont plus tenus de s'y rendre. Or, force est de constater que la première année du collège est une année d'orientation, notamment vu le taux élevé d'échec durant cette année, si bien qu'afin d'améliorer l'accès à l'information sur les métiers ainsi que les formations possibles dans le but d'assurer à tous les élèves du canton une formation qui corresponde à leurs compétences, il convient que les élèves de première année du collège de Genève visitent la Cité des Métiers.

• M 2306 : « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter

au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

• M 2305 : « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref : suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

• M 2218 : « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.



GROUPE SPG-RYTZ
UN RÉSEAU
DE COMPÉTENCES



**SOCIÉTÉ PRIVÉE
DE GÉRANCE S.A.**
GENÈVE
T. 058 810 30 00
www.spg.ch

**RYTZ &
CIE S.A.**
NYON T. 058 810 36 10
LAUSANNE T. 058 810 35 00
www.rytz.com

UN CONSEIL IMMOBILIER GLOBAL



LE PLR, FER DE LANCE DE LA « GENÈVE INTERNATIONALE »

La commission «Genève internationale» du parti est particulièrement active et s'attache à garder un lien avec le terrain. Elle a organisé récemment plusieurs visites d'acteurs clefs de ce secteur. Vincent Subilia, président de la commission, conseiller municipal et candidat au Grand Conseil, revient sur le travail effectué.



Par Vincent Subilia

Un développement réjouissant

Alors que débute la rénovation du Palais des Nations, que démarrent les travaux de la route des Nations et que se dessine la future Cité de la Musique (à la Place des Nations, également), force est de constater que le quartier dit des Nations connaît une métamorphose sans précédent. Qu'il s'agisse de la Maison de la Paix et de sa résidence d'étudiants – à laquelle un nouveau campus s'ajoutera le long de la route de Ferney, du Campus Biotech ou encore du Forum Santé, une mue réjouissante s'opère sur la rive droite.

Ce changement de physionomie traduit la vitalité de la Genève internationale. Elle incarne le dynamisme des organisations (gouvernementales ou non) qui développent leurs activités à Genève, devenu le cœur opérationnel du système onusien, et du secteur privé international qui déploie également ses ailes dans ce périmètre jadis industriel (à l'instar du navire amiral de JTI).

Des développements qui viennent ancrer dans le béton la réalité du multilatéralisme, dont Genève est le berceau, et confirmer – si besoin était – que la prospérité genevoise dépend de la diversité de son écosystème, mais surtout de son ouverture au monde. Le succès de la «plus petite des grandes villes» repose en outre sur sa matière grise (à défaut de matières premières) et sur sa capacité à s'adapter, avec pragmatisme, dans un monde en constante évolution.

« La prospérité genevoise dépend de la diversité de son écosystème, mais surtout de son ouverture au monde. »

Grâce aux efforts menés par le PLR, aux trois échelons de notre démocratie fédéraliste, et en particulier le remarquable travail effectué par notre Président François Longchamp et ses services, dont le délégué à la Genève internationale, nous pouvons désormais envisager avec davantage de sérénité l'avenir d'un secteur d'activités aux retombées déterminantes pour Genève et dont l'essence même se confond avec l'ADN de notre cité.

Une attractivité à défendre

L'arrogance n'est toutefois pas de mise. Dans un monde marqué du sceau des replis protectionnistes, dictés par les crispations identitaires, il importera de se battre, en fédérant toutes les bonnes volontés, pour conserver l'attractivité de Genève. Une exigence pour nos organisations internationales, comme pour les sociétés étrangères, qui doivent y trouver la stabilité, la créativité et le pragmatisme que requiert notre environnement multipolaire.

Parmi les «*soft factor*» qui favorisent davantage encore cet arrimage figure le facteur humain. Le décroissement entre les «Genève locales» et la Genève dite internationale, également plurielle, constitue un levier déterminant pour consolider cet ancrage.

La commission «Genève internationale» du PLR y œuvre, avec plaisir et conviction. Au-delà du travail d'analyse prospective, nourri des auditions de multiples acteurs de la Genève internationale, notre commission est partie à la découverte de ceux qui la font au quotidien sur le terrain. C'est ainsi qu'après des visites au Palais de Nations portant sur sa rénovation et sur «le programme de changement de perception» initié par le directeur général Michael Møller pour rapprocher Genevois et internationaux, notre commission a été accueillie au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI). Cette plateforme unique de services destinés à nos hôtes est soutenue par les pouvoirs publics, mais également par plusieurs intervenants privés, dont la CCIG, et dirigée par l'Ambassadeur Pierre de Cocatrix. Dans ce même esprit, notre Commission est partie à la (re)découverte de la Maison de la Paix, pour en appréhender la richesse architecturale comme les programmes dispensés par ce pôle d'excellence académique qu'est le *Graduate Institute* (dont le soussigné, tout comme de nombreux autres PLR, a l'honneur d'être un *alumni*), et à la rencontre du Centre du commerce international, remarquable organisation internationale née de la volonté conjointe de l'OMC et de l'ONU (CNUCED) ayant pour vocation la promotion du commerce comme vecteur de développement de nos PME.

« Le décroissement entre les «Genève locales» et la Genève dite internationale, également plurielle, constitue un levier déterminant pour consolider cet ancrage. »

Cette même philosophie a conduit les Jeunes PLR suisses à se réunir à l'OMC, où j'ai eu le plaisir d'être convié par la vice-présidente des JLR genevois Louise Morand, aux côtés notamment de notre Conseiller national Benoit Genecand, du directeur en charge des négociations commerciales, Victor do Prado, et de la Mission suisse auprès de l'OMC. L'objectif – atteint à mes yeux – était de sensibiliser nos militants helvétiques aux atouts de ce pilier de la politique étrangère suisse qu'est la Genève internationale. C'est également à ce titre que j'ai eu le plaisir d'en broser le portrait aux JLR genevois lors d'un samedi de formation, organisé par son autre vice-président Thomas Juch, durant lequel l'importance des enjeux a été rappelé tout comme le poids que peut peser chacun de nos actes. En témoigne le référendum contre l'extension de l'OMC en 2009 combattu par le PLR, aux côtés d'autres familles politiques et d'AGIR, mouvement militant citoyen, dont le résultat aura été une meilleure connaissance, et donc prise en compte, de cette richesse.

Un statut privilégié qu'il convient de promouvoir et de défendre, avec détermination, pour s'assurer que Genève demeure la «capitale de la gouvernance mondiale», y compris dans les domaines de l'innovation où les efforts menés sous l'égide de notre conseiller d'Etat Pierre Maudet portent leurs fruits. Un combat dont le PLR est le fer de lance incontesté!

LA PRÉVOYANCE-TEMPORELLE : UNE SOLUTION D'AVENIR

Le PLR Carouge continue à être une force de proposition. Cette fois, ses élus proposent d'étudier la mise en place d'un système de prévoyance temporelle. Céline Zuber-Roy, présidente du PLR Carouge, conseillère municipale et députée-suppléante candidate à sa réélection, présente cette idée et souligne ses avantages.



Par Céline Zuber-Roy

L'augmentation de l'espérance de vie et la prochaine arrivée à la retraite des baby-boomers soulèvent d'importants défis à tous les échelons politiques. Les communes sont en première ligne à Genève, puisqu'elles sont responsables de la politique des aînés, à l'exclusion des soins à domicile.

Conscient que les finances publiques peineront à assumer ces importantes augmentations de charges et souhaitant offrir une alternative à la disparition des économies de toute une vie, le PLR Carouge propose de mettre en place un système de « prévoyance temporelle ». L'idée consiste à proposer à des retraités bien portants de constituer un « capital temps » en aidant d'autres personnes âgées et d'ensuite en bénéficier quelques années plus tard, s'ils en ont besoin, en recevant à leur tour de l'aide pour autant d'heures qu'ils en auront offert préalablement. Ce soutien pourrait porter sur les besoins du quotidien, comme les courses, la cuisine, la lessive, la lecture ou l'accompagnement pour des promenades ou pour aller chez le médecin.

« L'idée consiste à proposer à des retraités bien portants de constituer un « capital temps » en aidant d'autres personnes âgées et d'ensuite en bénéficier quelques années plus tard. »

Ce système de prévoyance temporelle, préconisé par Avenir Suisse et déjà expérimenté dans plusieurs villes alémaniques, notamment à Saint-Gall et Lucerne, apporterait de multiples bénéfices. Il permettrait de lutter contre l'isolement des aînés et de soulager les proches-aidants, ainsi que de proposer aux retraités une activité pleine de sens et valorisante.

De plus, il pourrait dans certains cas repousser une entrée dans un EMS. Le rôle de la commune, qui pourrait être exécuté par une fondation, éventuellement intercommunale, serait de chapeauter le système, notamment en effectuant les décomptes individualisés, et éventuellement d'assurer une garantie d'indemnisation pour les heures effectuées en cas d'échec du programme.

« Ce projet permettrait de lutter contre l'isolement des aînés et de soulager les proches-aidants, ainsi que de proposer aux retraités une activité pleine de sens et valorisante. »

Convaincu de l'intérêt de cet ambitieux projet, le PLR Carouge a déposé cet automne un postulat demandant au Conseil administratif d'étudier la mise en place d'un tel système. Une large majorité du Conseil municipal a soutenu son renvoi en commission, où le système pourra être étudié sur la base des informations recueillies par l'exécutif.

Si vous souhaitez discuter de ce projet ou simplement passer un moment convivial, le PLR Carouge vous convie à son traditionnel vin chaud le samedi 13 janvier dès 10h sur la place du Marché. D'ici là, toute son équipe vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'années!

BUDGET MUNICIPAL 2018 : UN EXCÉDENT EN TROMPE-L'ŒIL

L'adoption du budget en Ville de Genève ne peut pas se faire sans quelques frasques. Cette année, le Conseil municipal a commencé par renvoyer directement au Conseil administratif son projet déficitaire. La nouvelle version est cette fois à l'équilibre. Toutefois, Simon Brandt, conseiller municipal, président du PLR Ville de Genève et candidat au Grand Conseil, souligne les faiblesses de ce budget et regrette l'impossibilité à collaborer avec Sandrine Salerno.



Par Simon Brandt

Début septembre, le Conseil administratif de la Ville de Genève présentait un budget déficitaire de 20 millions de francs. Suite au refus du Conseil municipal, l'exécutif municipal est revenu courant novembre avec un budget excédentaire de 261'000 francs. Preuve que la majorité du Conseil municipal, le PLR en tête, avait raison de renvoyer le premier projet de budget à l'expéditeur.

Un équilibre de façade

Si ce projet de budget est meilleur que le précédent, il reste cependant inacceptable en l'état. En effet, son excédent n'est que de 261'000 francs pour un total de charges de 1'131'980'358 francs. On peut donc d'ores et déjà affirmer que l'équilibre n'est que de façade, vu qu'on sait déjà que les coûts engendrés par le retard dans le chantier du Grand Théâtre se monteront à plusieurs millions de francs.

Par ailleurs, il est surprenant que pour parvenir à cet équilibre, le Conseil administratif a budgété des recettes fictives. Par exemple celles des horodateurs de stationnement pour un montant de 8,5 millions, qui étaient jusqu'alors dévolues au canton, et dont rien ne dit qu'elles seront effectivement versées à la Ville de Genève vu qu'il y a un conflit sur cette question. Il est ainsi regrettable que l'équilibre budgétaire ne soit atteint qu'à travers l'utilisation de tels artifices.

« Force est de constater qu'on continue de faire vivre la municipalité au-dessus de ses moyens. »

Tout cela montre que la gestion financière de la Ville de Genève est problématique, entre une dette qui a augmenté de 100 millions de francs depuis 2010 et qui va encore s'alourdir de 21,8 millions en 2018, un budget dont les dépenses sont chaque année poussées à l'extrême limite et qui ont augmenté de plus de 100 millions en 10 ans. Force est de constater qu'on continue de faire vivre la municipalité au-dessus de ses moyens.

Une collaboration impossible

Aujourd'hui, comme c'est le cas depuis le début de la législature, nous restons confrontés au refus constant de la majorité de gauche du Conseil administratif de discuter avec la majorité de droite du Conseil municipal. Alors même que ce n'est pas faute d'avoir essayé de notre part, par exemple en proposant de trouver un juste milieu entre les objectifs politiques de chacun.

A cet égard, il convient de relever que la conseillère administrative en charge des finances, Sandrine Salerno, porte une lourde responsabilité dans les blocages actuels vu qu'elle n'arrive pas à faire passer les intérêts de la Ville de Genève avant ceux de son parti politique. Qui peut ainsi légitimement penser qu'elle saura faire au Conseil d'État ce qu'elle est incapable de faire au Conseil administratif de la Ville de Genève ? Soit de négocier et d'accepter de forger un compromis avec un autre bord politique que le sien sachant qu'en plus, elle n'aura pas davantage de majorité dans le futur Grand Conseil qu'elle n'en a au Conseil municipal actuel.

« Sandrine Salerno porte une lourde responsabilité dans les blocages actuels vu qu'elle n'arrive pas à faire passer les intérêts de la Ville de Genève avant ceux de son parti politique. »

Au passage, alors que la fin de l'année 2017 s'approche, il est amusant de constater que l'administration municipale a parfaitement pu fonctionner sans les 2,4 millions attaqués par référendum et sur lesquels nous voterons en mars 2018 suite à l'annulation de la votation. Une preuve de plus que le projet politique que nous défendons ne met aucunement en péril les prestations à la population et le bon fonctionnement de la municipalité.



GENEVOIS, EXPRIMEZ-VOUS !

Votre opinion est essentielle pour le PLR ! Le parti a décidé de mettre à disposition son site internet pour recueillir les réactions des citoyennes et des citoyens sur leur canton.

Aussi, depuis le 5 octobre 2016 et durant toute une année, le PLR met au premier plan des Genevoises et Genevois qui ont donné leur voix au parti, avec une série de déclarations dans lesquelles chacun s'exprime en toute franchise sur Genève.

Vous découvrirez leurs avis sur notre canton à travers des affiches urbaines et dans les transports publics, sur les réseaux sociaux, avec le soutien d'actions de «guérilla marketing» et dans les prochaines éditions du *Nouveau Genevois*.

En plus de leurs messages, ces femmes et ces hommes vous invitent à vous prononcer sur votre canton, afin que vous puissiez également faire entendre votre voix.

LAISSEZ-NOUS VOS MESSAGES !

La voix des Genevois, c'est la vôtre ! N'hésitez pas à nous faire part de votre opinion sur une question qui vous tient à cœur pour notre canton sur notre page dédiée «*La voix des Genevois*», plr-ge.ch.



LA VOIX DES 09 GENEVOIS

Laurent
Desbaillets

Viticulteur, encaveur

“ Nous devons préserver le patrimoine agricole genevois et favoriser la consommation locale des produits du terroir.”

Plus de témoignages
sur plr-ge.ch ou sur [facebook](https://www.facebook.com/plr.ge)

PLR
Les Libéraux-Radicaux Genève



UNE PLATEFORME AU SERVICE DES ÂÎNÉS

Depuis plus de douze ans, la PLATEFORME des associations d'âinés de Genève œuvre pour améliorer la qualité de vie des seniors. Rassemblant plus de 40 associations actives dans ce domaine, elle est un interlocuteur de choix pour les autorités. La rédaction est allée à la rencontre de ses responsables.

Par la rédaction

C'est avec passion que Janine Berberat, présidente, Jacqueline Cramer, vice-présidente, et Irina Ionita, secrétaire générale, parlent de la PLATEFORME des associations d'âinés de Genève. Cette organisation a été créée en 2005 pour réunir les forces œuvrant pour les seniors. Aujourd'hui, elle rassemble 40 associations, très variées tant par leurs tailles que par leurs thématiques (santé, social, loisirs, ...). Ensemble, ces associations comptent parmi leurs membres près de la moitié des retraités vivant dans notre canton. De plus, quatorze institutions publiques et organismes ont le statut d'observateurs et participent ainsi aux travaux de la PLATEFORME.

La PLATEFORME a notamment pour objectif de favoriser les échanges entre ses membres et observateurs sur la base de leurs expériences quotidiennes du terrain. Elle assure également la promotion des actions et des projets d'intérêt pour les âinés. La PLATEFORME joue également un rôle de représentation et de consultation auprès des autorités et des institutions genevoises. Dans ce cadre, elle sert de relais avec les associations membres actives dans le domaine concerné et propose ainsi un interlocuteur connaissant directement le terrain. Elle est également représentée dans certaines commissions officielles, notamment la Commission de coordination du réseau de soins.

Au niveau du fonctionnement, le cœur de la PLATEFORME sont les plénières trimestrielles, qui abordent à chaque fois une thématique spécifique avec le soutien d'experts. Le bénévolat, l'accompagnement en fin de vie, le projet de loi sur le maintien à domicile et dernièrement l'isolement social ont par exemple fait l'objet d'une journée de débat. De plus, certaines thématiques sont traitées dans des commissions pérennes. Actuellement, elles sont au nombre de quatre : gestion des bénévoles, habitat des seniors, veille politique et isolement. Le travail de cette dernière commission a récemment fait l'objet d'un rapport sur la nécessité de la coordination face à la problématique de l'isolement social chez les personnes âgées.

Dans le cadre de la défense des intérêts des âinés, la PLATEFORME souhaite présenter un autre regard sur le vieillissement. D'une part, le vieillissement représente un processus dynamique, totalement intégré au parcours de vie de la personne et, comme tel, il concerne toutes les générations d'aujourd'hui et de demain. D'autre part, les personnes de plus de 65 ans ne sont pas forcément une charge financière pour la société, mais au contraire peuvent constituer des ressources précieuses. Combien de grands-parents gardent gracieusement leurs petits-enfants ? Qui fait encore leurs achats chez les petits commerçants locaux ? Combien d'associations bénéficient du bénévolat de retraités ?

Comme le reste de la population, les âinés ne constituent pas un bloc uniforme. Près de vingt-cinq ans séparent l'âge de la retraite et l'espérance de vie, ainsi deux générations se côtoient dans la notion d'âinés. De plus, chaque parcours de vie est différent et les besoins évoluent. En bref, on vieillit comme on vit et les âinés font pleinement partie de la société. À ce titre, ils doivent pouvoir participer à la définition de la politique qui les concerne et ne pas être mis à part. C'est un des messages que la PLATEFORME souhaite transmettre au monde politique.

L'AUDACE DE LA LIBERTÉ, POUR MAINTENIR UNE SUISSE OUVERTE ET SOUVERAINE

Au moment de la mise en œuvre de la votation populaire du 9 février 2014 et, d'une manière plus générale, d'une remise en question du principe de la libre-circulation, Carmelo Laganà, suppléant romand d'économiesuisse, plaide pour une réflexion rationnelle sur la question.

Par Carmelo Laganà



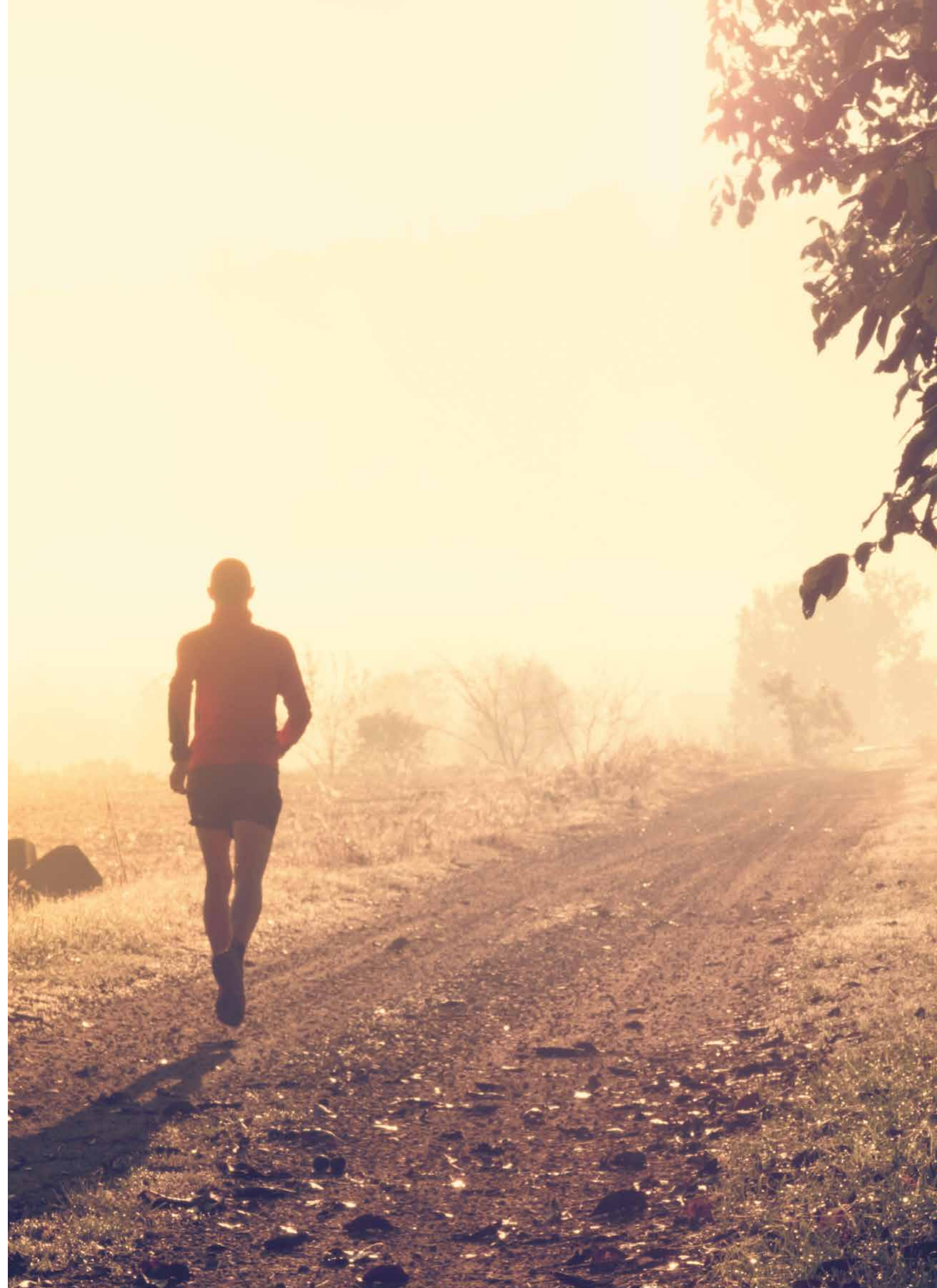
Au cours de ces dernières années, la demande d'ingénieurs n'a cessé d'augmenter en Suisse. Aucun autre groupe professionnel ne connaît une telle pénurie de spécialistes. C'est un fait. Incontesté. L'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM) estime que d'ici 2030 près de 100'000 personnes seront parties à la retraite et qu'il faudra d'ici là avoir formé et engagé le personnel nécessaire d'un secteur qui compte plus de 300'000 emplois à temps complet en Suisse. Or, au mieux, une personne sur quatre aura été trouvée d'ici là. C'est aussi un fait. Incontesté par les professionnels d'une industrie qui constitue un pilier important de l'économie suisse. Composée de 98 % de PME et avec environ 20'000 contrats d'apprentissage, elle tient un rôle très important dans le domaine de la formation des jeunes. De nombreuses entreprises suisses de ce secteur sont des leaders mondiaux ; plusieurs PME sont des acteurs incontournables sur des marchés de niche. Chaque jour, elles se battent face à une concurrence internationale de plus en plus vive. Au prix d'efforts constants et grâce à leur incroyable capacité d'innovation, elles s'affirment avec succès.

Mais jusqu'à quand ? Car il faut le reconnaître : la tendance générale n'est pas à l'ouverture, mais au repli. Les conditions cadres qui font le succès de la Suisse sont régulièrement attaquées à coup de référendums et d'initiatives au titre accrocheur, mais au contenu nocif pour les entreprises et *in fine*, pour notre pays. La situation sur le plan international n'est pas plus réjouissante : on construit des barrières non seulement commerciales, mais aussi avec de vraies briques et des barbelés. Pour un pays comme le nôtre où l'exiguïté du marché intérieur impose que nous puissions accéder aux marchés internationaux avec le moins d'entraves possibles pour y écouler les biens que nous produisons en Suisse, le retour de mesures protectionnistes est une tendance inquiétante qu'il faut dénoncer.

La Suisse, un pays viscéralement ouvert

La Suisse est en effet un pays fortement intégré dans l'économie mondiale ; elle se caractérise par une forte orientation internationale. Notre prospérité dépend donc en grande partie des échanges commerciaux de biens et de services, ainsi que des investissements internationaux. L'amélioration constante de l'accès aux marchés étrangers est par conséquent un objectif important de la politique économique extérieure de la Suisse. Dans ce maillage dense d'échanges commerciaux, les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne (UE) revêtent une importance décisive pour notre pays, enclavé géographiquement au cœur du continent européen. Il suffit de faire un vol en hélicoptère virtuel pour s'en convaincre. Voyez par vous-même : la Suisse exporte davantage dans la région Auvergne-Rhône-Alpes qui compte 8 millions d'habitants que vers le Brésil qui en compte près de 208 millions ; davantage vers le Tyrol que vers l'Inde ; davantage en Bavière que vers les Etats-Unis. Impressionnant, n'est-ce pas ? Nous pourrions continuer à multiplier les exemples de l'importance capitale des accords bilatéraux pour la Suisse. Car les relations entre l'UE et notre pays ne se limitent pas à des questions strictement économiques.

Si on prend le cas de la place scientifique par exemple, il y a quelques chiffres qui ne peuvent pas nous laisser indifférents. Lors du programme-cadre de recherche de l'Union européenne pour les années 2007 à 2013, la Suisse a coordonné 3,9 % des projets, soit 972 projets, arrivant ainsi en 7^e position derrière les grands États européens. Que s'est-il passé suite à la décision du 9 février 2014 d'accepter l'initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse » ? La Suisse s'est retrouvée à la 24^e position, ne coordonnant plus que 0,3 % des projets – soit 15 projets. Non pas que la recherche suisse soit devenue moins bonne, mais simplement parce que les chercheurs helvétiques n'ont pas pu être retenus





comme coordinateurs de projets européens compte tenu de l'incertitude pesant sur les relations entre la Suisse et l'UE. Fort heureusement, la situation a été stabilisée et depuis le 1^{er} janvier 2017, la Suisse a réintégré ces importants programmes de recherche qui sont fondamentaux pour un pays qui fait de sa matière grise, sa matière première.

« Les conditions cadres qui font le succès de la Suisse sont régulièrement attaquées à coup de référendums et d'initiatives au titre accrocheur, mais au contenu nocif pour les entreprises et in fine, pour notre pays. »

En réalité, considérer que les accords bilatéraux sont importants pour la Suisse et l'UE est un doux euphémisme. Lorsque la situation est examinée à tête reposée, de manière rationnelle, les options de la Suisse au cœur du continent européen ne sont pas si nombreuses que cela pour définir ses relations avec ses voisins. Après avoir exclu les théories fumeuses, les effets de manche, les déclarations péremptoires sans réel lendemain et les discours de ceux qui attisent les peurs plutôt que de trouver des solutions, il y en a en réalité trois : l'isolement, l'adhésion et la voie bilatérale. Tout en chacun aura donc compris que la voie bilatérale est le meilleur atout de la Suisse.

De mauvaises réponses à de vrais problèmes

Mais voilà, les pommes et les pommiers ne font plus rêver. Le discours économique ne passe plus. Les tribus des « yaka » et « fokon » se peuplent chaque jour de nouveaux arrivants, attirés par un discours simple et simpliste, alors que le monde est difficile et complexe. Les discours populistes, de gauche comme de droite, très souvent souverainistes, fleurissent ci et là, aux quatre coins du monde et aux quatre coins du pays. L'enclenchement du Brexit et l'arrivée de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis ont gonflé les voiles de ceux qui voguent vers davantage de protectionnisme. Les accords commerciaux sont sur le banc des accusés. À côté desquels vous retrouvez l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – qui a son siège à Genève, n'en déplaise à certains – et l'UE, accusée de tous les maux. Toute ressemblance avec des faits historiques déjà survenus est fortuite, ou pas. En 1992, Francis Fukuyama prédisait la fin de l'Histoire. L'ironie de l'Histoire fait que nous nous voyons contraints de contredire le grand politologue américain et affirmer que l'Histoire n'est pas finie. Loin de là, on pourrait même dire que l'Histoire a tendance à se répéter et que l'Humain a tendance à l'oublier. On prône ci et là, dans notre pays y compris, le rétablissement de « préférences » nationales. En Europe, on construit des murs dans l'indifférence la plus générale. La liberté pour laquelle des centaines de milliers de personnes ont donné leur vie sur les champs de bataille est aujourd'hui une notion que certains sont prêts à brader. Le libre-échange ne fait plus rêver.

Le retour des frontières et le protectionnisme représentent-ils le Saint Graal ? Au vu de tout ce que l'on lit et entend, on aurait tendance à le croire. Mais là aussi, faisons preuve de réalisme, plutôt que de dogmatisme. À l'heure des révolutions technologiques – car c'est bien une révolution qui se déroule en ce moment sous nos yeux, et dans le contexte actuel

où les processus industriels sont mondialisés et impliquent donc des échanges permanents, en réalité, le protectionnisme va se transformer en un véritable boomerang pour ceux qui l'auront lancé. Prenez à nouveau les exemples anglo-saxons que certains voudraient importer sur le continent européen et dans notre pays. Si Donald Trump met à exécution son projet de taxer lourdement les produits chinois, il va non seulement les renchérir sur le marché américain, mais aussi handicaper les industries qui les incorporent dans leurs fabrications. Vous trouviez que votre smartphone était cher. Grâce à Donald Trump, vous risquez de payer votre prochain iPhone au double de son prix actuel – et vous conviendrez qu'il est déjà assez cher comme cela.

« Pour un pays comme le nôtre où l'exiguïté du marché intérieur impose que nous puissions accéder aux marchés internationaux avec le moins d'entraves possibles, le retour de mesures protectionnistes est une tendance inquiétante. »

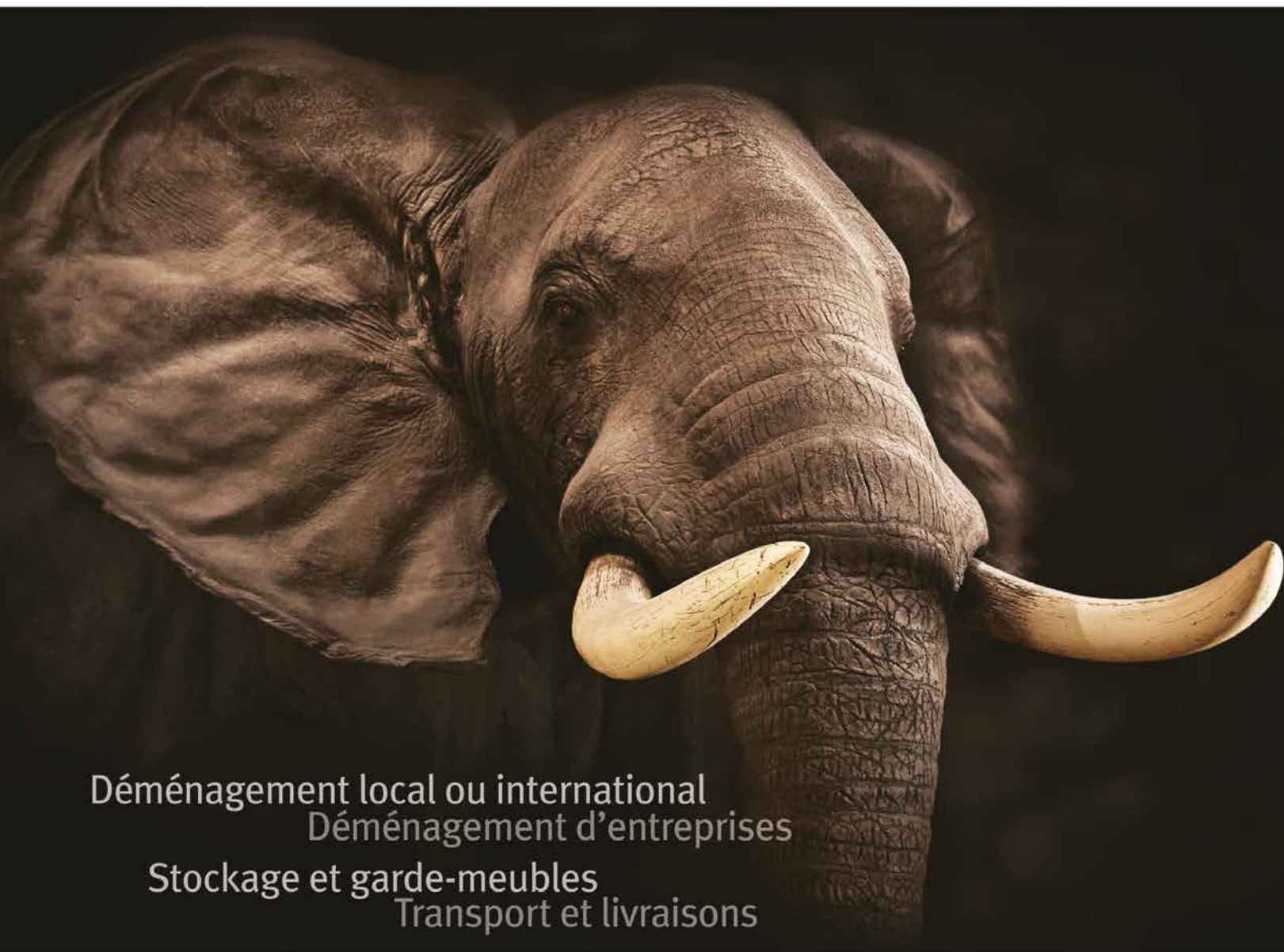
Dans ce premier quart de XXI^e siècle, le protectionnisme a le vent en poupe. Tiens, cela rappelle le début d'autres siècles. Avec les conséquences dramatiques que l'on connaît, mais que l'on a tendance à oublier, car il est plus facile d'aller dans le sens du vent, plutôt que de ramer contre vents et marées. La critique à l'endroit de la libre circulation des personnes en Europe bat son plein. Il est juste d'en débattre, mais ayons au moins l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que pour un pays comme le nôtre, elle n'en est pas la cause, mais la conséquence. La conséquence d'une croissance que beaucoup nous envie, mais dont nous ne devons pas rougir. Une croissance dont il s'agit d'accompagner les effets, de manière pragmatique et réaliste, pour ne laisser personne au bord du chemin. Ce n'est pas chose aisée que de répondre aux préoccupations légitimes de la population face à la mondialisation, aux mutations technologiques et à la libéralisation des échanges. Mais la réponse ne se trouve pas dans le protectionnisme. Alors, on peut ne pas aimer les pommiers et les pommes, mais si nous voulons préserver les emplois en Suisse et maintenir une certaine prospérité dans notre pays, il est de notre responsabilité d'avoir l'audace de la liberté pour préserver une Suisse ouverte et souveraine.



Le PLR en images



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00